

**ORGANIZATION OF**

**SECRETARIAT**

**P. O. Box 3243**

**ADDIS ABABA**

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRIICAINE**

**SECRETARIAT**

**B. P. 3243**

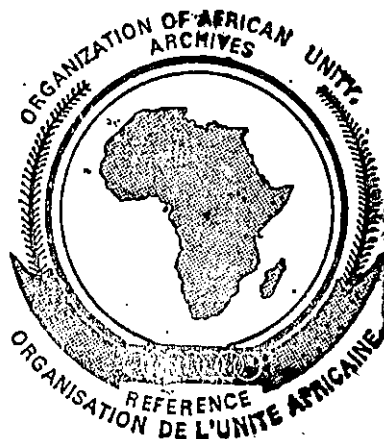
CONSEIL DES MINISTRES

Quatorzième session ordinaire

CM/301

Addis-Abéba - Février-mars 1970

PROJET DE CREATION D'UNE CLINIQUE POUR MALADES EXTERNES  
A L'USAGE DU PERSONNEL DE L'OUA



CM 301

MICROFICHE

PROJET DE CREATION D'UNE CLINIQUE POUR MALADES EXTERNES A L'USAGE  
DU PERSONNEL DE L'OUA.

La lutte contre les maladies ainsi que, corollairement, le souci de préserver au maximum la courbe sanitaire des employés sont deux facteurs qui revêtent une importance capitale pour toute organisation. La bonne santé d'un travailleur constitue aux yeux de son employeur une valeur. En revanche, la mauvaise santé, par ses effets psychiques, physiques et sociaux a des répercussions sur la régularité au travail des fonctionnaires aussi bien que sur la qualité et le rendement de leur activité. L'absence d'un fonctionnaire nuit considérablement à la bonne marche des travaux d'une organisation, telle que l'OUA. C'est la raison pour laquelle l'OUA se doit de rechercher les moyens les plus aptes à améliorer, à protéger la bonne santé de ses fonctionnaires ainsi que des membres de leurs familles.

Le Secrétariat général de l'OUA à Addis-Abéba, possède actuellement un effectif de 170 fonctionnaires. Ce chiffre ne comprend ni les épouses ni les enfants des fonctionnaires. Il y a lieu de tenir compte également du fait que le Secrétariat recrutera de nouveaux fonctionnaires, au fur et à mesure du développement de ses services. Il existe un régime de prestations médicales de l'OUA en vertu duquel la partie intéressée assume 20 pour cent des frais encourus. La gratuité des soins médicaux n'est consentie à Addis-Abéba qu'aux classes les plus déshéritées. Quand un fonctionnaire de l'OUA est malade, il a recours soit à un médecin d'Etat soit à un docteur privé de médecine générale. Les honoraires qu'il doit payer pour la consultation s'élèvent en moyenne à 4 \$.E.U. (10 \$.Eth.). Il doit au surplus payer le prix des médicaments qui lui sont prescrits. L'OUA assume 80 pour cent du montant total des frais encourus.

Il est indubitable que l'importance des traitements médicaux requis par les fonctionnaires ainsi que les membres de leurs familles s'accroît chaque année. Cet accroissement est illustré par la progression des dépenses au titre du régime des prestations médicales au cours de trois dernières années.

MONTANT DES DEPENSES :

du 1.6.1966	au 31.5.1967	-	4.510,10 \$.E.U.
1.6.1967	au 31.5.1968	-	6.665,84 \$.E.U.
1.6.1968	au 31.5.1969	-	10.983,14 \$.E.U.

T o t a l 22.159,08 \$.E.U.

=====

Les fonctionnaires comptent sur la possibilité de bénéficier de traitements et soins médicaux et infirmiers en cas de maladie, pour eux-mêmes et pour les membres de leurs familles. D'innombrables heures de travail sont perdues par des fonctionnaires pour des maladies bénignes, tels que refroidissement, migraines courantes, maux de gorge, indigestion, constipation, etc ... A moins que l'OUA n'adopte un plan réaliste à long terme de prestations médicales pour ses fonctionnaires et les membres de leurs familles, les demandes de frais médicaux risquent fort de se trouver excédentaires par rapport aux ressources financières dont l'Organisation dispose. Il importe donc de viser à obtenir de meilleurs résultats par le réaménagement des ressources limitées dont nous disposons. C'est pourquoi le projet de création d'une clinique pour les membres du personnel de l'OUA apparaît comme une proposition tout-à-fait raisonnable. Celle-ci rendrait des services précieux tout en réduisant les dépenses de l'Organisation pour ce qui touche aux prestations médicales.

Le Secrétariat général compte actuellement dans ses effectifs un docteur en médecine et on recrutera deux autres prochainement. Ils seront chargés de veiller à la santé des membres du personnel de l'OUA. La clinique médicale aura pour tâche d'examiner les nouveaux fonctionnaires appelés à faire partie du Secrétariat, de conseiller les membres du personnel sur les problèmes de santé, d'examiner et de soigner sur place les fonctionnaires, et d'envoyer ceux qui nécessitent un traitement compliqué à l'hôpital approprié. Les services de la clinique seront réservés aux fonctionnaires de l'OUA et aux membres de leurs familles. Il ne leur sera pas demandé des frais de consultation. La clinique permettra à l'Organisation comme aux fonctionnaires d'économiser du temps et de l'argent.

Il faut toutefois se rappeler que cette réalisation exige de la part de l'OUA une indispensable mise de fonds initiale destinée à faire l'acquisition d'un équipement médical. Il faudra aussi prévoir des crédits pour payer une infirmière et un concierge, ainsi qu'un fonds de caisse pour des dépenses courantes.

Il existe fort heureusement au Secrétariat général une salle qui pourrait servir de clinique.

Personnel nécessaire pour cette clinique :

a) une infirmière ayant une formation adéquate, recevant un traitement mensuel de	160 \$.E.U.	1.920 \$.E.U.
b) un concierge avec un salaire mensuel de	70 \$.Eth.	316 \$.E.U.
		2.236 \$.E.U.
T o t a l		

Equipement nécessaire :

- 9 chaises
- 1 table de consultation matelassée, des draps et des couvertures,
- 1 bureau, élément de rangement, 2 grandes armoires, 1 frigidaire,
- 1 filtre à eau, 1 stérilisateur électrique et des toiles cirées,
- 1 balance pour malades, 1 stéthoscope, 1 ophtalmoscope, 1 auroscope
- 3 plateaux, des thermomètres, 1 tensiomètre, 1 microscope, des abaisse-langues, des pinces chirurgicales et 1 crachoir.

On estime à 2.000 \$.E.U. la somme suffisant à l'achat d'un tel équipement médical.

Fonds de caisse.

On estime que pour l'achat des produits pharmaceutiques de première urgence il faudrait une somme de 5.000 \$.E.U.  
 Le coût global est estimé à 4.786 \$.E.U.  
 = = = = =

Durables, la plupart des instruments médicaux proposés peuvent, si manipulés avec soin durer des années. On peut considérer comme rentable l'achat de ces instruments médicaux car à la longue ils permettront à l'Organisation de réaliser des économies. La création dans le Secrétariat d'une clinique pour le personnel de l'OUA et tenue par le personnel de l'OUA, sera d'un secours humanitaire; ce qui contribuera à la cohésion sociale entre les membres du personnel. Les employés ressentiront par ailleurs quelque fierté à constater que l'OUA a le bien-être de ses fonctionnaires à coeur. La clinique fera gagner beaucoup de temps utile; elle se révélera rentable et elle rendra des services éminemment pratiques au personnel autant qu'à l'Organisation. Si l'on tient compte de tous ces faits, il convient d'affecter le plus tôt possible la somme de 4.786 dollars des E.U. à la création de cette clinique pour le personnel de l'OUA.

Ouvrages de référence médicaux et de revues spécialisées pour la division . . . . . 1.000 \$.E.U.

Equipement requis :

2 bancs solides ; six chaises ; 2 tables à thé ; 2 tables de bureau ; 2 classeurs ; 2 grandes armoires métalliques ; 1 chariot pour malades ; 2 divans d'auscultation ; 1 petite bibliothèque ; 1 brancardier ; draps et couvertures ; des draps caoutchoutés ; des matelas ; des coussins, un filtre à eau ; 2 stérilisateurs ; 1 lavabo ; 1 pèse-personnes ; 1 stéthoscope ; 1 ophtalmoscope ; 1 auroscope ; 1 syphygmomanomètre ; 1 microscope ; 1 marteau d'auscultation de la rotule ; 1 pince d'artère ; 1 masque pour la bouche ; 1 gobelet pour expectorations.

On évalue à 3.500 \$ E.U. la somme suffisante pour acquérir les instruments médicaux de base pour une clinique pour malades externes.

Le fonds de caisse pour acheter des médicaments de première urgence ainsi que d'autres produits non-durables tels que bandages, thermomètres, abaisse-langues, le nécessaire de suture, est évalué à quelques 3.000 \$ E.U. Les prévisions globales y compris le traitement du personnel se montent à 8.743 \$ E.U.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-02

# Proposed Establishment of an OPD Clinic at the OAU

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7513>

*Downloaded from African Union Common Repository*